

Instructions

concernant la normalisation des signaux, marques et dispositifs de balisage dans la circulation routière ainsi que des réclames routières placées à proximité des stations d'essence

du 29 février 2000

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication,

vu l'art. 115, al. 1, de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière¹,

édicte les instructions suivantes:

1 En matière d'exécution, de présentation et de mise en place des signaux, marques et dispositifs de balisage ainsi que des réclames routières placées à proximité des stations d'essence, il y a lieu d'appliquer les normes (SNV/SN) suivantes:

1.1 Signaux

- Signaux de danger: SN 640 810d (édition de février 1989),
- Signaux de prescriptions: SN 640 811d (édition de juin 1994, avec le complément d'août 1995),
- Signaux de priorité: SN 640 812 (édition de décembre 1978),
- Indicateur «Disposition des voies de circulation»: SN 640 814b (édition de mai 1998),
- Signaux d'indication: SN 640 815c (édition de juillet 1994),
- Indicateurs de direction pour routes principales et secondaires: SN 640 817c (édition de juin 1997),
- Plaques de numérotation des routes principales : SNV 640 818 (édition de septembre 1973)
- Plaques complémentaires: SN 640 819b (édition de septembre 1998),
- Plaques numérotées pour routes européennes et autoroutes/semi-autoroutes: SN 640 821 (édition de novembre 1993),
- Panneaux des distances en kilomètres: SN 640 823 (édition d'août 1999),
- Signalisation touristique sur les routes principales et secondaires: SN 640 827c (édition de juin 1995),

¹ RS 741.21

- Indicateurs de direction pour les hôtels: SN 640 828 (édition de novembre 1979),
- Indicateurs de direction pour itinéraires cyclables: SN 640 829 (édition de juin 1997),
- Ecriture normale pour signaux: SNV 640 830b (édition de février 1996),
- Ecriture étroite pour signaux: SNV 640 831a (édition d'avril 1972),
- Signaux; Disposition des signaux sur les routes principales et secondaires: SN 640 846 (édition d'octobre 1994),
- Signaux; Disposition aux carrefours giratoires: SN 640 847 (édition de mai 1999),
- Application de l'éclairage et des matériaux rétroréfléchissants: SN 640 878 (édition de novembre 1981),
- Signalisation de chantiers sur autoroutes et semi-autoroutes: SN 640 885c (édition d'octobre 1999).

1.2 Installations de feux de circulation (IFC)

- Gestion des transports; Système de feux de fermeture temporaire des voies (FTV): SN 640 802 (édition de novembre 1999),
- Configuration des boîtes à feux: SN 640 836 (édition de mars 1994),
- Temps transitoires et temps minimaux: SN 640 837 (édition de mai 1992),
- Temps intermédiaires: SN 640 838 (édition de mai 1992),
- Réception, exploitation, entretien: SN 640 842 (édition de septembre 1998); à l'exclusion du chapitre 11 «Changement des modes d'exploitation».

1.3 Marques

- Formes et dimensions: SN 640 850 (édition de mai 1993),
- Exemples d'application pour autoroutes et semi-autoroutes: SN 640 854 (édition de mai 1993),
- Exemples d'application pour routes principales et secondaires: SN 640 862 (édition de mai 1993),
- Passages pour piétons (aménagement et équipement): SN 640 863a (édition de septembre 1989).

1.4 Dispositifs de balisage

- Dispositifs de balisage: SN 640 822 (édition de juin 1997).

1.5 Réclames routières

- Postes distributeurs de carburant (enseigne de la marque des carburants, indicateurs supplémentaires, signe caractéristique et éclairage): SN 640 625c (édition de novembre 1988).

2 Délais de transition

Les délais de transition pour les normes énumérées ci-après échoient comme suit:

SN 640 802	Gestion des transports; Système de feux de fermeture temporaire des voies (FTV)	29 février 2010
SN 640 814b	Indicateur «Disposition des voies de circulation»	29 février 2010
SN 640 819b	Plaques complémentaires	29 février 2010
SN 640 822	Dispositifs de balisage	29 février 2010
SN 640 823	Panneaux des distances en kilomètres	29 février 2005
SN 640 827c	Signalisation touristique	04 janvier 2001
SN 640 836	IFC; Configuration des boîtes à feux	04 janvier 2001
SN 640 837	IFC; Temps transitoires et temps minimaux	25 août 1998
SN 640 838	IFC; Temps intermédiaires	25 août 1998
SN 640 842	IFC; Réception, exploitation, entretien; Chapitre 11	29 février 2005
SN 640 847	Signaux; Disposition aux carrefours giratoires	29 février 2005
SN 640 850	Marques; Formes et dimensions	25 août 2003
SN 640 854	Marques; Exemples d'application pour autoroutes et semi-autoroutes	25 août 2003

3 Les normes peuvent être obtenus auprès de l'Union des professionnels suisses de la route (VSS), Seefeldstrasse 9, 8008 Zurich (Tél. 01 269 40 20 / Fax 01 252 31 30 / E-mail: info@vss.ch).

4 L'instruction du 5 janvier 1996² concernant la normalisation des signaux, marques et dispositifs de balisage dans la circulation routière ainsi que des réclames routières placées à proximité des postes d'essence, est abrogée.

29 février 2000

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Instruction concernant la normalisation des signaux, marques et dispositifs de balisage dans la circulation routière ainsi que des réclames routières placées à proximité des stations d'essence

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.2000
Date	
Data	
Seite	1520-1522
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 366

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.